



Problèmes avec mon colocataire

Par **Josephine123**, le **25/01/2014** à **15:06**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide par rapport à une colocation qui se déroule très mal.

Je vous explique en bref la situation:

Nous sommes trois amis qui avons emménagé en colocation au 1er janvier 2014. Ayant toute confiance en eux, je me suis désigné pour ouvrir en mon nom un compte bancaire qui sert à payer les charges communes (loyer, EDF, eau etc).

Le principe est que chacun de nous verse sur ce "compte commun" la part qui lui est due. Seulement le soucis c'est que l'un des colocataire a payé dès le 1er mois la caution et le loyer avec un chèque sans provision (460€) entraînant un découvert sur ce compte commun à mon nom. J'ai immédiatement pris sur mon argent personnel pour combler le découvert et ainsi éviter tout soucis avec ma banque.

Depuis nous avons appris que ce colocataire nous avait caché sa situation et qu'en réalité il est à découvert de 3000€ et se retrouve dans l'impossibilité de rembourser le chèque en bois et de payer le loyer du mois de février que je dois verser au propriétaire le 1er février.

Comme je veux éviter tout soucis avec le propriétaire, j'ai décidé de payer moi même la part du colocataire qui n'est pas réglo. De ce fait il me doit 800€ (caution + loyer janvier et février). De son côté, le colocataire défaillant nous affirme qu'il a eu un prêt de sa banque de 1200€ ce que j'ai du mal à croire.

N'ayant pas vraiment de notions en droit bancaire que me demande si une banque prendrait-elle le risque de prêter de l'argent à quelqu'un qui n'a pas d'emploi, un découvert de 3000€ et qui a fait des chèques sans provision?

Cette situation ne pouvant plus durer (je n'aurais pas les moyens d'honorer sa part de charges un mois de plus) je me demande par quels moyens je peux le forcer à quitter le logement sachant que j'ai déjà trouvé une personne pour le remplacer dans la colocation. Notre bail est sous forme d'un seul contrat avec nos trois noms dessus incluant une clause de solidarité.

Pour ce qui est du remboursement du chèque en bois j'ai obtenu de ma banque un certificat de non paiement que je pourrait utiliser le cas échéant pour le forcer à payer.

Mais pour ce qui est du remboursement de sa part du mois de février je ne sais pas vraiment comment récupérer cet argent à part établir une reconnaissance de dette que j'espère il acceptera de signer.

Vous comprendrez que cette situation n'est pas viable, le rapport de confiance étant rompu.

N'hésitez pas à me demander des précisions si je n'ai pas été assez claire dans mon exposé de la situation.

Merci d'avance de vos conseils.

Cordialement,

Joséphine